

## 170<sup>a</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., ÉUA (session hybride), du 20 au 24 juin 2022

---

CE170.R7  
Original : anglais

### **RÉSOLUTION**

#### **CE170.R7**

#### **AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT FINANCIER ET AUX RÈGLES DE GESTION FINANCIÈRE DE L'OPS**

##### ***LA 170<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,***

Ayant examiné le rapport de la Directrice sur la proposition d'amendement au Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS), telle qu'elle figure à l'annexe A du document CE170/20 ;

Tenant compte du fait que cet amendement au Règlement financier reflète les meilleures pratiques concernant la limite de mandat pour la nomination du Commissaire aux comptes,

#### ***DÉCIDE :***

De recommander à la 30<sup>e</sup> Conférence sanitaire panaméricaine d'approuver l'amendement au Règlement financier en adoptant une résolution selon les termes suivants :

#### **AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT FINANCIER ET AUX RÈGLES DE GESTION FINANCIÈRE DE L'OPS**

##### ***LA 30<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,***

Ayant examiné les recommandations de la 170<sup>e</sup> session du Comité exécutif et la proposition d'amendement au Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé telle qu'elle figure à l'annexe A du document CSP30/\_\_\_ ;

Tenant compte du fait que cet amendement au Règlement financier reflète les meilleures pratiques concernant la limite de mandat pour la nomination du Commissaire aux comptes,

---

***DÉCIDE :***

D'approuver l'amendement au Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé relatif à la durée du mandat du Commissaire aux comptes tel qu'il figure à l'annexe A du document CSP30/\_\_\_ et de rendre cet amendement effectif immédiatement.

*(Troisième réunion, le 21 juin 2022)*

- - -